

Les inégalités dans les conditions d'emploi se réduisent entre les femmes et les hommes

Inégalités salariales et d'accès au marché du travail entre les femmes et les hommes

Insee Flash Centre-Val de Loire • n° 97 • Septembre 2025

En 2022, huit femmes âgées de 20 à 64 ans sur dix en Centre-Val de Loire sont actives. La hausse continue du taux d'activité des femmes depuis 1990 a considérablement réduit les inégalités d'accès au marché du travail entre les femmes et les hommes. Posséder un diplôme supérieur ou égal au baccalauréat favorise l'activité et l'accès à l'emploi des femmes. Les différences d'accès aux plus hauts niveaux de qualification se sont également réduites. Les femmes restent les plus concernées par le temps partiel. En 2023, le salaire net mensuel médian des femmes dans le secteur privé est inférieur de 13,8 % à celui des hommes. L'écart reste de 9,9 % à temps de travail équivalent. Près des deux tiers de l'écart de rémunération horaire s'expliquent par les caractéristiques des emplois occupés.

En partenariat avec :



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE

Direction Régionale aux Droits
des Femmes et à l'Égalité

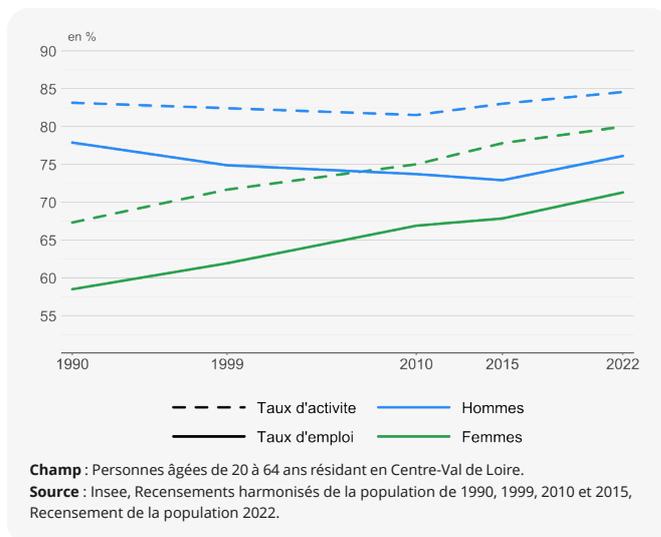
En Centre-Val de Loire, 80,0 % des femmes âgées de 20 à 64 ans en 2022 sont actives, c'est-à-dire qu'elles occupent un emploi ou en recherchent un au sens du recensement de la population, contre 84,6 % des hommes ► **figure 1**. La région se positionne au 3^e rang des régions de province où le **taux d'activité** des femmes est le plus élevé. L'écart femmes-hommes est ainsi plus faible dans la région qu'en France métropolitaine hors Île-de-France (-4,6 contre -5,3 points en 2022). Malgré une hausse continue depuis 1990, le taux d'activité des femmes reste inférieur à celui des hommes. L'écart s'est considérablement réduit en Centre-Val de Loire sur la période (de -15,8 à -4,6 points) puisque la hausse du taux d'activité des femmes est allée de pair avec la stabilité du taux d'activité des hommes. La différence de **taux d'emploi** est similaire (71,3 % contre 76,1 %). En effet, parmi les personnes actives, les femmes sont presque aussi nombreuses que les hommes à occuper un emploi (89,1 % pour les femmes contre 90,0 % pour les hommes).

Être diplômée facilite l'activité et l'accès à l'emploi des femmes

En 2022, le taux d'activité des femmes progresse avec l'âge jusqu'à 49 ans. Au-delà, il baisse progressivement, mais dans une moindre mesure que celui des hommes. Ce taux est supérieur pour la tranche d'âge des 60 à 64 ans (34,0 % contre 32,5 % des hommes). Le bénéfice d'une retraite à taux plein pour les femmes est en effet plus souvent conditionné à la prolongation de leur activité, afin de compenser un parcours professionnel moins linéaire caractérisé par des périodes de réduction ou de cessation temporaire d'activité, par exemple de congé maternité, congé parental d'éducation, temps partiel.

Bien plus que pour les hommes, le taux d'activité et le taux d'emploi augmentent avec le niveau de diplôme des femmes. Parmi celles âgées de 20 à 64 ans, la part des actives parmi les détentrices du

► 1. Évolution des taux d'activité et d'emploi depuis 1990 selon le sexe



baccalauréat est supérieure de 21,7 points à celle peu ou pas diplômées (aucun diplôme ou brevet des collèges). Cette différence n'est que de 13,9 points pour les hommes. Les écarts femmes-hommes de taux d'emploi sont les plus faibles pour les diplômés de l'enseignement supérieur (-2,9 points).

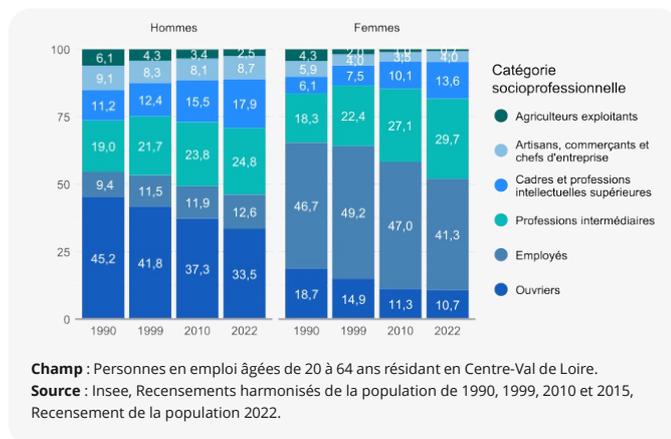
Des écarts de taux d'activité qui se creusent avec le nombre d'enfants

Le taux d'activité des femmes est nettement plus sensible à la configuration familiale. Quel que soit leur niveau de diplôme, le taux d'activité des femmes baisse à mesure que le nombre d'enfants augmente. En 2022, les taux d'activité des femmes et des hommes âgés de 25 à 49 ans sans enfant sont très proches (respectivement 90,7 % et 91,8 %). Le taux d'activité est maximal pour les femmes avec un enfant (92,4 %) et pour les hommes avec deux enfants (97,4 %). À partir du troisième enfant, le taux d'activité des femmes décroît nettement, amplifiant l'écart avec les hommes (77,1 % contre 95,5 % pour les hommes).

Une progression plus importante des professions intermédiaires chez les femmes

En 2022, 41,3 % des emplois occupés par les femmes de la région sont de niveau employé, 29,7 % de niveau profession intermédiaire et 13,6 % des emplois de cadres et professions intellectuelles supérieures ▶ **figure 2**. Si la part des cadres et professions intellectuelles supérieures chez les femmes a plus que doublé entre 1990 et 2022, elle reste moins élevée que pour les hommes (-4,3 points). L'écart tend à se réduire pour les jeunes générations, les jeunes filles étant plus souvent diplômées. Depuis 1990, l'élévation du niveau de qualification des emplois pour les femmes se traduit par une nette augmentation des emplois de professions intermédiaires. Ainsi, la part de ces emplois est plus élevée chez les femmes en 2022 (+4,9 points) alors qu'elle était légèrement inférieure à celle des hommes en 1990 (-0,7 point). Par ailleurs, en 2022, une femme en emploi sur cinq (20,1 %) travaille à temps partiel, contre 6,0 % des hommes. Toutefois, depuis 1999, la part des emplois à temps partiel s'est fortement réduite pour les femmes (-9,2 points) et a légèrement augmenté pour les hommes (+1,5 point).

► 2. Évolution de la répartition des catégories socioprofessionnelles depuis 1990 selon le sexe



► Définitions

Le **taux d'activité** au sens du recensement est le rapport entre le nombre d'actifs et l'ensemble de la population. La **population active** au sens du recensement désigne donc les personnes en emploi (population active occupée) auxquelles s'ajoutent les chômeurs en recherche d'emploi.

Le **taux d'emploi** au sens du recensement est le rapport entre le nombre d'actifs occupés et l'ensemble de la population.

Le **salaires net** (de prélèvements sociaux) est le salaire que perçoit effectivement le salarié avant prélèvement de l'impôt sur le revenu.

► Sources

Le **recensement de la population** (exploitation complémentaire) permet de définir les personnes en emploi et les caractéristiques de l'emploi occupé.

La **base Tous salariés** est une base statistique sur l'ensemble des salariés, produite à partir de déclarations administratives de leurs employeurs.

► Pour comprendre

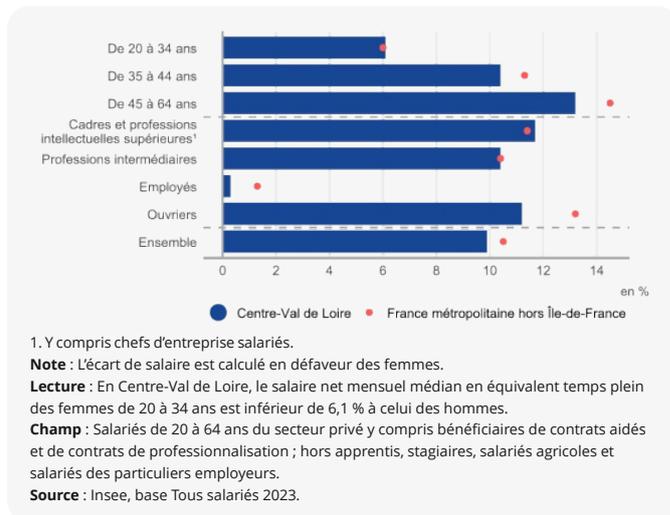
La **méthode de décomposition d'Oaxaca-Blinder** a été mise en œuvre pour expliquer les écarts de salaires horaires moyens, à partir des caractéristiques des salariés (âge, catégorie socioprofessionnelle, type de contrat, travail à temps partiel, type de commune de résidence) et des employeurs (secteur d'activité, taille de l'entreprise) disponibles dans les DSN.

Des inégalités salariales plus faibles dans la région

En 2023, la moitié des femmes âgées de 20 à 64 ans perçoivent plus de 1 754 € de **salaires net** mensuel sur un poste salarié du secteur privé (**champ**), soit 13,8 % de moins que les hommes (2 035 €). Cet écart s'est réduit de 0,5 point par rapport à 2022. Les inégalités salariales sont plus faibles dans la région qu'en France métropolitaine hors Île-de-France (-15,0 %).

Les différences de volume de travail expliquent 23 % de l'écart total de rémunération médiane. Même à temps de travail annuel équivalent, le salaire net médian des femmes reste inférieur de 9,9 % à celui des hommes (respectivement 1 976 € et 2 193 € par mois en équivalent temps plein (EQTP)).

► 3. Écart de salaire net mensuel médian en équivalent temps plein entre les hommes et les femmes



L'écart de salaire médian en EQTP en défaveur des femmes augmente avec l'âge ▶ **figure 3** : il est de 6,1 % pour les salariés de moins de 35 ans et il atteint 13,2 % pour ceux âgés de 45 à 64 ans. Les inégalités salariales entre femmes et hommes sont plus faibles parmi les employés (-0,3 %), catégorie socioprofessionnelle où elles sont plus présentes.

Les différences de caractéristiques des emplois occupés, en particulier l'inégale répartition des femmes et des hommes dans les secteurs et métiers, contribuent à expliquer près des deux tiers de l'écart de rémunération horaire moyenne (63 %). ●

Boris Ménard, Florine Verdu (Insee)

► Champ

Le champ de l'étude repose sur les **personnes âgées de 20 à 64 ans au lieu de résidence** pour la mesure de l'activité et de l'accès à l'emploi. Les effets de la parentalité sur l'activité et l'emploi sont analysés sur le champ des personnes âgées de 25 à 49 ans.

Les **salariés âgés de 20 à 64 ans qui occupent en Centre-Val de Loire un poste du secteur privé** sont retenus pour la mesure du niveau des salaires et des inégalités hommes-femmes.

► Pour en savoir plus

- "Emploi, chômage, revenus du travail - Édition 2025", *Insee Références*, juin 2025.
- Gerardin M., "Écart de salaire entre femmes et hommes en 2023 - Entre 1995 et 2023, l'écart de revenu salarial a diminué d'un tiers", *Insee Focus n°349*, mars 2025.
- Ménard B., Bolusset A., Burel G., Thillet J-F., Vallès V., "Égalité femmes hommes en Centre-Val de Loire : chiffres clés de la région et de ses départements", *Insee Dossier Centre-Val de Loire n°10*, mars 2024.

